



**SNUipp/FSU**

10 rue Molière

45 000 Orléans

02 38 78 00 63

02 38 78 00 61 (fax)

Snu45@snuipp.fr

[www.snuipp45.net](http://www.snuipp45.net)

Orléans le 21 09 2018

**objet : Evaluations nationales, APC et grève administrative**

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Suite au courrier de notre secrétariat général national auprès du ministre nous vous interpellons à notre tour à propos, notamment, des évaluations CP et CE1 à cette rentrée.

Comme nous vous le disions lors de notre déclaration de rentrée, ces évaluations telles qu'elles sont proposées ne répondent pas aux exigences de notre métier : nous ne pouvons être réduits à des secrétaires qui saisissent des réponses, attendant qu'une machine nous restitue des remédiations qui ne tiennent pas compte de l'aspect humain. Nos élèves ne sont pas des robots et leur histoire particulière participe de la manière dont nous devons nous adresser à eux et de l'aide spécifique à laquelle ils ont droit. Comment penser l'école inclusive sans considérer la diversité des élèves ?

Et la « culture de l'évaluation », que le ministre appelle de ses vœux, ne peut que nous inquiéter. Ce ministre étant féru d'évaluations internationales, il ne vous a pas échappé que cette culture de l'évaluation ne manquait pas de revers : caractère anxiogène, travail des élèves essentiellement dirigé vers les tests, bachotage et résultats de ces systèmes très variables, voire pour certains une chute des résultats sans compter un risque de remise en cause de la diversité des pratiques pédagogiques dont l'efficacité est prouvée.

Sur le fond, la découverte du contenu des évaluations nous conforte dans notre analyse critique de ce dispositif. Ces évaluations sont mal conçues : items inadaptés aussi bien dans leur contenu que dans leur organisation, limitation du temps facteur de stress, explication et aide non autorisées. Ces conditions ne contribueront pas à renforcer l'estime de soi des élèves, peuvent les conduire à un sentiment d'échec et ne peuvent être utilisées au bénéfice des apprentissages.

Sur la forme, cet outil mal pensé est, de plus, imposé et ne peut que générer de la souffrance chez nos collègues. D'une part, ils se trouvent dépossédés de leur capacité à créer leurs propres outils d'évaluation et des remédiations les accompagnant car qui mieux qu'eux pour connaître leurs élèves ? D'autre part, ils se voient contraints « d'infliger » de telles inepties à des élèves qui, pour la plupart, ne seront pas en capacité de répondre et se trouveront donc en échec. Si c'était le but de ces évaluations dites « repères », on ne s'y prendrait pas mieux !

Enfin, le temps octroyé à la saisie et l'utilisation qu'il va en être faite nous inquiète au plus haut point. Un profil d'élève, d'école qui pourrait « inviter » à une comparaison locale et nationale nous apparaît dangereux et même contre-productif si l'on regarde chez nos voisins d'outre atlantique notamment.

Loin de nous rassurer, comme vous avez tenté de le faire lors de la CAPD du 6 septembre, la réponse du ministre octroyant un « délai supplémentaire de 2 jours pour la saisie des résultats » et « débloquant 5h sur les APC, si elle est une première reconnaissance de la charge de travail des collègues et, de façon détournée, de notre « campagne\* de réutilisation des heures d'APC », ne peut être satisfaisante. Il ne répond en rien sur le fond comme sur la forme qui restent d'actualité et donc problématiques. De plus, nous rappelons notre relance de la « grève administrative » qui invite les conseils des maîtres à ne rien remonter vers les administrations tant que les écoles ne seront pas dotées d'un emploi pérenne de la Fonction Publique d'aide administrative à la direction.

Au vu de ces éléments et d'autres dont nous pourrions discuter, il nous semble inacceptable de se lancer dans une culture de l'évaluation sans confronter ce projet aux conséquences sur nos élèves, nos collègues, notre Ecole.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU appelle d'ores et déjà les équipes à :

- refuser la passation de ces évaluations (n'utiliser, le cas échéant, que les exercices jugés pertinents) en utilisant leurs propres outils
- ne saisir, ni remonter aucun résultat à l'administration pour ne pas entrer dans le « système » de pilotage, de mise en concurrence des écoles, des enseignants, des élèves

*Des motions de conseils des maîtres et un courrier SNUipp/FCPE devraient vous parvenir au fur et à mesure.*

Nous vous demandons donc d'user de votre bienveillance et de celles de vos inspecteurs de circonscription afin qu'aucun collègue, qu'aucune équipe ne soient inquiétés dans ses choix pédagogiques, la liberté de ceux-ci étant, nous semble-t-il, en préambule des programmes de 2016 toujours en vigueur.

Espérant toute votre attention à ce sujet, nous vous prions de croire, Monsieur l'inspecteur d'académie en notre sincère et profond attachement au service public d'Éducation.

Les co-secrétaires départementaux du SNUIPP FSU 45

Laurianne Delaporte, Bruno Chirouse, François Maulard

\*Nous rappelons que le SNUipp-FSU demande à ce que les heures d'APC soient réutilisées autrement sur les 108h pour réclamer une baisse de notre temps de travail devant l'inefficacité prouvée des APC.